

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 2024-06-063

Attribution de 14 aides financières pour l'acquisition de vélos à assistance électrique neufs

Rapporteur : Jeanine FAVRE SECOND

<u>Date de Convocation</u> : 20 juin 2024	<u>Séance du 27 juin 2024</u>
<u>Date d'affichage</u> : 02 juillet 2024	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les-Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 22	
▪ Nombre de votants : 28	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Patrick DUVAL, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Catherine PRAT, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Philippe REYNERO, Georges BERTANA, Annick DUBOIS, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Christèle PELISSIER, Raphaël GOTTSCHALK

Étaient absents excusés et représentés :

Sandrine IGNERSKI pouvoir à Fabrice BAUDOIN, Estelle ROLLE pouvoir à Grégoire SOUQUE, Alain FIRMIN pouvoir à Marie-Paule FOURMENT, Jade MORENAS pouvoir à Jennifer HAMAIDE, Marie-Laure PERDIGUIER pouvoir à Catherine PRAT, Marie GAGET-MARTIN pouvoir à Éric DEVALQUENAIRE, Emmanuelle BLANC pouvoir à Annick DUBOIS,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

La ville de Morières-lès-Avignon s'inscrit depuis plusieurs années dans une dynamique de préservation de l'environnement et de maîtrise de l'énergie.

À ce titre, le Conseil Municipal par délibération n° 2024-04-032 du 02 avril 2024 relative à l'adoption du budget primitif 2024, s'est prononcé en faveur de la mise en place d'une aide financière pour l'acquisition de vélos à assistance électrique.

Les modalités sont les suivantes :

- 100 euros pour un vélo à assistance électrique neuf et conforme aux normes en vigueur.
- Maximum 2 véhicules par foyer.
- Aide réservée aux résidents majeurs de la commune.

- Engagement du bénéficiaire de la subvention à ne pas revendre l'année à compter de la date d'achat.

Le nombre de subventions attribuées étant limité pour l'exercice budgétaire 2024 à une enveloppe de 3000 euros.

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- Un justificatif de domicile récent.
- La photocopie d'une pièce d'identité justifiant l'âge du demandeur.
- Le certificat d'homologation ou de conformité aux normes en vigueur du vélo à assistance électrique.
- La facture acquittée de moins de 6 mois au moment du dépôt de la demande en mairie.
- Une attestation sur l'honneur à la non-revente du véhicule pendant une durée de 1 année.
- Un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur.

Quatorze dossiers de demande de subvention pour acquisition d'un vélo à assistance électrique ont été déposés en mairie par :

- Madame GRANGEON Béryl
- Madame MENDES LOUREIRO Maria Manuela
- Madame PHAN Thi Yen Trang
- Madame BURON Michelle
- Madame REYNERO Rossana
- Monsieur REYNERO Philippe
- Monsieur TABUENCA Jonathan
- Monsieur BOURGUE Christophe
- Monsieur AKTEL Robert
- Monsieur DAHL Carl
- Monsieur MORET-ÉS-JEAN Bernard
- Monsieur TRIVISANI Gaston
- Monsieur IMPERIALI Ludovic
- Monsieur BURON Jean-Marc

Ces dossiers ont été instruits par les services municipaux et jugés complets.

Il est ainsi proposé à l'assemblée d'attribuer une subvention d'un montant de 100 euros aux personnes listées ci-dessus.

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **ATTRIBUE** une subvention de 100 euros pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique à :
 - Madame GRANGEON Béryl.
 - Madame MENDES LOUREIRO Maria Manuela.
 - Madame PHAN Thi Yen Trang.
 - Madame BURON Michelle.
 - Madame REYNERO Rossana.
 - Monsieur REYNERO Philippe.
 - Monsieur TABUENCA Jonathan.
 - Monsieur BOURGUE Christophe.
 - Monsieur AKTEL Robert.
 - Monsieur DAHL Carl.

- Monsieur MORET-ÉS-JEAN Bernard.
 - Monsieur TRIVISANI Gaston.
 - Monsieur IMPERIALI Ludovic.
 - Monsieur BURON Jean-Marc.
- **PRÉCISE** que la dépense sera imputée au budget à la nature 20421.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 28

n'ayant pas pris part au vote : 1 (Philippe REYNERO)

Le 28/06/2024

Le secrétaire de séance,


Nicolas CHASTEL



Le 28/06/2024

Le Maire,

Grégoire SOUQUE



Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le



ID : 084-218400810-20240627-2024_06_063-DE